



Une séance ordinaire du conseil municipal de Bolton-Est, a eu lieu le 7^e jour du mois de **MARS** de l'an **DEUX MILLE ONZE** à l'heure et l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Ginette Breton, Roger Gagné, Rudy Giordano, Daniel Lechasseur, Pierre Piché et Jonathan Prest

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire, Royal Dupuis.

2011-03-444

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Monique Pépin étant absente, il est proposé par monsieur Pierre Piché et secondé par monsieur Roger Gagné et résolu unanimement que le maire agisse aussi en tant que secrétaire d'assemblée.

Il y a neuf (9) personnes dans l'assistance.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2. Adoption de l'ordre du jour

2011-03-445

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jonathan Prest
APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal

2011-03-446

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2011 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

4. Suivi des séances précédentes

Copies des résolutions adoptées lors de la dernière séance du conseil ont été transmises aux intéressés.

Le dossier des cuisines collectives est clos, le fait que l'eau potable n'est pas stable, nous ne pouvons permettre l'utilisation de la cuisine par des tierces personnes.

Le dossier Accès D est opérationnel pour ce qui a trait au dépôt des employés. Il reste le dossier des fournisseurs à terminer.

Le projet IGA n'a pas été retenu.

Le dossier de la Montée de Baker Pond pour ce qui a trait à la livraison locale a été acheminé à Bolton-Ouest, nous attendons une réponse de leur part.

Le Cours SEA0 est complet pour le mois de mars, je me suis inscrite pour le mois d'avril.

Le système de sécurité est opérationnel, il reste quelques éléments à régulariser, cependant, il est fonctionnel.

Il reste à envoyer le budget à Québec sur les formules gouvernementales.

Les T-4 ont été envoyés, et nous devons nous préparer pour la venue du comptable.

Nous avons eu une rencontre avec les responsables de Katimavik et nous avons éclairci certains points.

5. Première période de questions

Le maire indique que la période de questions aura une durée maximale de 15 minutes. Lors de cette période de questions, les personnes présentes seront invitées à traiter de sujets qui n'apparaissent pas à l'ordre du jour.

Le maire explique aussi qu'un résumé des sujets traités lors de la période de questions apparaîtra au procès-verbal de la séance. Les personnes qui souhaitent poser des questions devront d'abord s'identifier.

Questions des citoyens :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des citoyens sur les sujets suivants:

- À l'invitation du maire, M. Réal Pontbriand, sollicite l'appui du conseil et des citoyens de la municipalité afin que l'on lui donne un coup de main pour ramasser des dons et aussi vendre des billets dont les profits iront à supporter ses efforts à procurer des services à son petit garçon Ludovyk qui est atteint d'une maladie rare. Le conseil fera en sorte que l'on permette à l'hôtel de ville la vente de billets pour le tirage de télés et que l'on invite les citoyens tant sur le site web et dans l'Aperçu à contribuer généreusement à la cause de cette famille de Bolton-Est;
- Mme Westland mentionne que le conseil a reçu par le passé une résolution de Bolton-Ouest demandant à ce que le chemin Baker Pond soit limité à la livraison locale. Le maire vérifiera cette assertion;
- M. Larochelle mentionne que sur de récents procès-verbaux, les questions n'ont pas été publiées. Des vérifications seront effectuées à cet effet;
- M. Gervais mentionne, que malgré ses nombreuses interventions, les camionneurs utilisent toujours les freins (jacob) qui font beaucoup de bruit. Le maire répond qu'après vérification auprès de la SQ, ces derniers ont répondu qu'ils ne pouvaient pas empêcher les camionneurs d'utiliser ce type de freins.

6.0 Sécurité publique

6.1 Mandat au chef pompier d'Austin – application du règlement 214

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté en juillet 2009 le règlement sur la sécurité incendie portant le numéro 214;

CONSIDÉRANT QUE l'article 17.1 stipule ce qui suit : exception faite de la cuisson sur barbecue, il est strictement interdit d'allumer ou de permettre qu'un feu en plein air soit allumé, sans avoir, au préalable, obtenu un permis de l'autorité compétente;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22.1 stipule ce qui suit : le conseil autorise, de façon générale, l'autorité compétente de même que tout agent de la paix ayant juridiction sur le territoire de la municipalité, à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise généralement, en conséquence, ces personnes à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin ;

2011-03-447

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate le chef pompier d'Austin à voir à faire respecter ledit règlement et aussi voir à l'émission de constats d'infraction.

QUE des vérifications soient effectuées auprès du service d'incendies d'Eastman si on doit adopter la même résolution avec eux.

ADOPTÉE

6.2 Adoption du programme de visites de prévention incendie à domicile

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) de la MRC de Memphrémagog exige l'adoption pour chaque municipalité d'un plan de mise en œuvre relativement aux mesures et actions en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement d'un programme général de prévention fait partie intégrante du plan de mise en œuvre de la municipalité de Bolton-Est;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la municipalité de Bolton-Est est de réduire les pertes humaines et matérielles attribuables à l'incendie par un programme général de prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE les agents de prévention (TPI) pour la municipalité de Bolton-Est procèdent aux visites de vérification des avertisseurs de fumée dans les résidences sous l'autorité du directeur du SSI;

CONSIDÉRANT QUE les agents de prévention (TPI) procèdent aux inspections des risques élevés / très élevés sous l'autorité du directeur du SSI;

2011-03-448

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante;

QUE le conseil de la municipalité de Bolton-Est adopte le programme général en prévention des incendies relativement au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de la municipalité.

ADOPTÉE

7. Patrimoine, Culture et Loisirs

7.1 Suivi du comité de culture et patrimoine

La présidente du comité, Mme Ginette Breton, dépose son rapport des activités du comité de culture et patrimoine depuis la dernière séance du conseil. Le 13 février, il y a eu un événement (Activité de la Saint-Valentin), le coût de l'événement fut de 652 \$, la municipalité avait voté par sa résolution numéro 2011-02-419 un montant de 500 \$ et des frais d'admission au montant total de 152 \$ furent amassés, donc le coût final de cet événement est de 430,90 \$.

7.2 Concerts

a) Orford sur la route : Concert Eastman

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est s'engage à participer à la série de concerts *Orford sur la Route* présentée par le Centre d'arts Orford le 27 juillet prochain;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité s'élève à 500 \$;

2011-03-449

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton
APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Bolton-Est est partenaire avec les municipalités d'Austin, Stukely-Sud et Saint-Étienne-de-Bolton pour ce concert ;

QUE les frais sont répartis comme suit : 500 \$ pour les municipalités d'Austin et Bolton-Est et 250 \$ pour les municipalités de Stukely-Sud et Saint-Étienne-de-Bolton, taxes en sus.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-702-00-349

b) Orford sur la route : Concert Bolton-Est

ATTENDU QUE la municipalité désire poursuivre son implication dans des activités culturelles;

ATTENDU QUE le coût de ce concert est de l'ordre de 2 000,00 \$;

ATTENDU QUE la municipalité veut obtenir un ou des commanditaires pour cet événement afin de réduire la dépense;

2011-03-450

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un montant de 2000,00 \$ est réservé afin de confirmer notre participation avec le Centre d'Art d'Orford, concernant le concert du 22 juin prochain;

QUE la municipalité a prévu 1 000 \$ à son budget 2011;

QUE la municipalité désire trouver un ou des commanditaires pour un montant de 1 000 \$ ou plus afin de réduire la dépense.

QUE Mme Ginette Breton soit mandatée au nom de la municipalité à trouver des commanditaires pour cet événement.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-702-00-349

7.3 Journée de la culture – Rencontre des partenaires de réalisation de L'Estrie

CONSIDÉRANT QU'il y a une rencontre le 8 mars prochain à la Salle Parvis, au centre culturel et communautaire du Cœur-Immaculé, situé au 987, rue du conseil, arrondissement Fleurimont;

CONSIDÉRANT QUE notre conseiller monsieur Roger Gagné a démontré son intérêt à participer à cette rencontre;

2011-03-451

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la participation et défrayera les frais de représentation sur présentation de facture.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-110-00-310

7.4 Comité culturel – activité cabane à sucre

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a pu en arriver à une entente sur un projet précis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire maintenir quand même cette activité du comité culturel;

2011-03-452

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate le comité culturel à présenter un nouveau projet dans les meilleurs délais;

QUE le conseil engage des fonds ne dépassant pas 500 \$ taxes incluses si l'activité se réalise.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-702-00-959

8. Environnement, Urbanisme et Développement

8.1 Rapport du comité consultatif en environnement (CCE)

La présidente du comité consultatif en environnement, madame la conseillère Ginette Breton, fait rapport des rencontres du comité et dépose le rapport du secrétaire.

8.2 Rapport d'inspection / forêt

Monsieur Émilio Lembo a soumis son rapport d'inspection ainsi que son rapport des heures passées sur le territoire de la municipalité.

8.3 Rapport du comité consultatif en urbanisme (CCU)

Il n'y a pas eu une rencontre du CCU.

8.4 Rapport de l'inspecteur en bâtiments

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiments au 28 février 2011. Copie du rapport a été remis au conseil qui en prend acte.

LE MAIRE FAIT LA LECTURE DU RÈGLEMENT 239-2011

Documents
déposés

Documents
déposés

8.5 Adoption du règlement 239-2011 CCE

ATTENDU QU'EN vertu du chapitre V, section I, article 19 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite la constitution d'un comité consultatif en environnement ayant pour mandat principal d'éclairer le conseil sur les questions d'ordre environnemental pouvant avoir un intérêt ou une incidence pour le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 10 janvier 2011;

2011-03-453

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le règlement 239-2011 constituant le comité consultatif en environnement.

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

8.6 Nomination des membres du CCE pour l'année 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif en environnement doivent être nommés annuellement par le conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour la première année sera effectif du 7 mars au 31 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

2011-03-454

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes pour faire partie du CCE, soit:

Madame la conseillère Ginette Breton
Monsieur Réjean Beauchemin
Monsieur Jacques Belhumeur
Monsieur Paul Chacon
Madame Agnès Renoux
Madame Claudette Rodrigue
Madame Jane Wardle

ADOPTÉE

8.7 Mandat au CCE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est compte plusieurs bassins versants sur son territoire et de ce fait l'étude de problématique de l'eau se doit d'être au coeur de notre action environnementale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est fait partie de la table régionale de concertation du bassin versant de la Missisquoi-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est désire prioriser l'étude de problématique de l'eau en développant une réglementation efficace sur le contrôle de l'érosion et du contrôle des eaux usées;

2011-03-455

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate le comité du CCE pour effectuer l'étude de la problématique de l'eau et plus précisément d'une réglementation efficace sur le contrôle des eaux usées et le contrôle de l'érosion;

QUE le comité du CCE consacre au moins quatre (4) rencontres sur ce sujet et fasse des recommandations au conseil à cet effet au plus tard à la fin de l'été 2011.

ADOPTÉE

8.8 Rencontre d'échange sur la gestion des matières résiduelles (CREE)

ATTENDU QUE le conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) propose un souper pour échanger sur la gestion des matières résiduelles le jeudi 17 mars prochain au Restaurant-école La petite Bourgogne;

ATTENDU QUE les sujets sont : détourner les matières organiques de l'enfouissement : par qui et comment? Et de renforcer la récupération et le recyclage chez les ICI de l'Estrie;

ATTENDU QUE les objectifs de la rencontre sont de créer un espace d'échanges pour les acteurs intéressés par la GMR, favoriser le transfert d'expérience et optimiser le rôle de chaque acteur.

EN CONSÉQUENCE,

2011-03-456

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise monsieur Tommy Cioc à participer à ce souper et que les frais afférents seront payables sur présentation de facture.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-470-00-310-454

8.9 Vallée Missisquoi-Nord - Répartition entre les municipalités

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Étienne-de-Bolton, Eastman, le canton de Potton et Bolton-Est doivent convenir d'une répartition équitable des dépenses communes :

ATTENDU QUE les maires de ces quatre municipalités ont discuté de ces dépenses et se sont entendus sur la répartition suivante à être adoptée:

15 % Saint-Étienne-de-Bolton,
20 % Eastman,
35 % Canton de Potton
20 % Bolton-Est

EN CONSÉQUENCE,

2011-03-457

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Gagné
APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la répartition mentionnée.

ADOPTÉE

8.10 Développement durable – plan d'urbanisme – Dossier FCM

Attendu que la municipalité de Bolton-Est a adopté à son assemblée du 1er octobre 2009 une politique de développement durable (résolution 09-10-247);

Attendu que la municipalité de Bolton-Est a déposé (résolution 09-10-248) une demande de subvention au Fonds municipal vert de la FCM (Fédération canadienne des municipalités) pour le financement d'un plan d'urbanisme durable pour un montant de 78 000 \$;

Attendu que la municipalité de Bolton-Est a mandaté la firme SCU par sa résolution (09-03-068) pour préparer une demande de subvention au Fonds municipal vert de la FCM;

Attendu qu'en janvier 2010, la FCM a accueilli favorablement la demande de subvention de la municipalité de Bolton-Est;

Attendu que la municipalité de Bolton-Est a rencontré le 24 septembre 2010 la firme SCU, et reçu de cette même firme par lettre datée du 28 septembre, la signification de la suspension de leur mandat de révision du plan d'urbanisme durable proposé par le plan de travail de la FCM;

Attendu que selon l'opinion de nos aviseurs légaux et d'un commun accord avec la firme SCU, l'embauche d'une firme d'urbanisme dans ce dossier doit faire l'objet d'un appel d'offres;

Attendu que la FCM nous a signifié le 28 octobre 2010 par courriel que notre subvention ne serait pas affectée si suite à un appel d'offres, nous n'envisageons pas de changements en ce qui concerne la nature ou la portée du projet initial qui fut approuvé;

Attendu qu'en harmonie avec sa politique de développement durable, la municipalité de Bolton-Est désire toujours réaliser la production d'un plan d'urbanisme durable sans toutefois avoir à adopter le plan de travail de la FCM.

EN CONSÉQUENCE,

2011-03-458

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Bolton-Est, pour se conformer à sa politique de gestion contractuelle, lance un appel d'offres auprès d'au moins deux firmes d'urbanistes, pour la production d'un plan d'urbanisme durable;

QUE le maire et la directrice générale par intérim soient mandatés pour informer la FCM de notre intention d'annuler le projet pour lequel une demande de subvention avait été déposée et de trouver les aménagements nécessaires pour obtenir une entente à la satisfaction des deux parties;

QUE le comité de développement durable soit dissous;

QUE pour cet important dossier pour notre communauté, le conseil municipal mandate son comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour effectuer le suivi du développement de son plan d'urbanisme durable.

ADOPTÉE

8.11 Association des responsables d'espaces verts

ATTENDU QUE l'association des responsables d'espaces verts du Québec fête ses 20 ans;

ATTENDU QUE l'AREVQ a préparé une programmation basée sur les besoins et les demandes;

ATTENDU QUE la programmation est la suivante : la gestion des eaux de pluie, 15 espèces indigènes clés pour des applications de phytotechnologie; les programmes de Canards illimités pour la conservation des milieux humides au Québec et la protection des milieux naturels par les municipalités : effervescence d'un droit en développement;

EN CONSÉQUENCE,

2011-03-459

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise monsieur Tommy Cioc à participer à cette journée de formation au coût de 65 \$ et que les frais afférents seront payables sur présentation de facture.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-470-00-310-454

9. Rapport financier

9.1 Comptes payés et comptes approuvés par résolution du Conseil

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois de février 2011, conformément au règlement numéro 86-1995 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et la liste des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de ces listes ont été distribuées aux membres du conseil et sont jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

Pièces
jointes

2011-03-460

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Total des dépenses incompressibles et les salaires **35 585,76\$**

QUE la liste des comptes payés pendant le mois de février dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante soit approuvée et que le secrétaire-trésorier adjoint en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.2 Comptes à payer

2011-03-461

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Gagné
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 7 mars 2011 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante soit approuvée et que le secrétaire-trésorier adjoint en effectue le paiement.

Total des comptes à payer au 7 mars 2011**31 441,94 \$**

ADOPTÉE

9.3 Vente pour taxes

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 1023 du Code Municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit déposer la liste des contribuables étant endettés envers la municipalité à la séance du conseil du mois de mars;

ATTENDU QUE ladite liste doit être approuvée par résolution du Conseil municipal afin d'être acheminée, dans les délais prévus par la Loi, à la MRC de Memphrémagog pour procéder légalement à la récupération des sommes dues;

2011-03-462

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Jonathan Prest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste suivante, des contribuables ayant une dette envers la municipalité de Bolton-Est soit approuvée;

VENTES POUR TAXES 2011					
	COURANT	1 AN	2 ANS	+ 3 ANS	TOTAL
9203 96 7313	1 431,13 \$	933,09 \$	401,70 \$	- \$	2 765,92 \$
9303 57 3498	352,09 \$	316,90 \$	0,46 \$	- \$	669,45 \$
9407 56 9422	1 333,89 \$	870,71 \$	373,62 \$	- \$	2 578,22 \$
9606 07 7540	228,21 \$	175,20 \$	175,21 \$	105,61 \$	684,23 \$
9606 92 5025	1 193,65 \$	780,70 \$	53,68 \$	- \$	2 028,03 \$
9608 50 3010	334,67 \$	294,60 \$	6,12 \$	- \$	635,39 \$
9608 81 1060	1 447,98 \$	943,91 \$	117,53 \$		2 509,42 \$
9609 94 7787	1 061,82 \$	696,10 \$	325,77 \$		2 083,69 \$
9611 15 4210	1 216,08 \$	795,09 \$	294,36 \$		2 305,53 \$
9612 43 9448	165,62 \$	105,01 \$	105,00 \$	105,61 \$	481,24 \$
9613 23 4141	227,14 \$	174,00 \$	174,00 \$	104,97 \$	680,11 \$
9613 38 0031	72,53 \$	0,61 \$	0,60 \$	0,64 \$	74,38 \$
9613 54 3711	0,54 \$	0,61 \$	0,60 \$	0,64 \$	2,39 \$
9613 58 0354	72,53 \$	0,61 \$	0,60 \$	0,64 \$	74,38 \$
9613 66 5019	1 804,19 \$	1 172,50 \$	494,47 \$		3 471,16 \$
9614 93 1884	196,65 \$	139,79 \$	56,49 \$		392,93 \$
9708 23 1974	780,37 \$	655,50 \$	125,60 \$		1 561,47 \$
9708 28 3841	116,40 \$	49,79 \$	48,84 \$		215,03 \$
9708 38 5864	92,32 \$	22,80 \$	22,79 \$		137,91 \$
9708 46 2379	236,23 \$	- \$	0,33 \$		236,56 \$
9708 56 9905	110,51 \$	4 106,70 \$	4,57 \$		4 221,78 \$
9708 57 9512	176,86 \$	117,61 \$	16,63 \$		311,10 \$
9708 65 3289	90,71 \$	21,00 \$	3,33 \$		115,04 \$
9708 66 3129	113,19 \$	46,20 \$	6,98 \$		166,37 \$

9708	66	8811	181,12 \$	122,39 \$	17,12 \$		320,63 \$
9709	00	8483	175,25 \$	115,80 \$	115,79 \$		406,84 \$
9709	26	1009	82,16 \$	11,41 \$	11,40 \$	8,97 \$	113,94 \$
9709	35	8192	82,69 \$	12,00 \$	12,01 \$		106,70 \$
9709	40	4274	91,79 \$	22,20 \$	22,20 \$	33,87 \$	170,06 \$
9709	41	3775	92,32 \$	22,80 \$	23,06 \$	18,56 \$	156,74 \$
9709	55	9435	117,47 \$	51,01 \$	51,01 \$	- \$	219,49 \$
9709	70	5280	166,69 \$	106,20 \$	106,20 \$		379,09 \$
9709	71	3475	114,25 \$	47,40 \$	47,34 \$		208,99 \$
9709	74	8709	82,16 \$	11,41 \$	11,40 \$	8,97 \$	113,94 \$
9713	22	4497	684,07 \$	453,70 \$	179,02 \$		1 316,79 \$
9715	87	2000	1 552,09 \$	949,79 \$	351,84 \$		2 853,72 \$
9808	05	2444	101,94 \$	33,60 \$	33,60 \$	26,88 \$	196,02 \$
9808	13	8268	101,94 \$	33,60 \$	33,60 \$		169,14 \$
9809	20	1297	101,94 \$	33,60 \$	33,60 \$		169,14 \$
9815	37	2189	0,54 \$	0,61 \$	0,60 \$	- \$	1,75 \$
			16 583,73 \$	14 446,55 \$	3 859,07 \$	415,36 \$	35 304,71 \$

QUE la secrétaire-trésorière expédie cette liste aux Commissions scolaires et à la MRC de Memphrémagog dans les délais prévus par la Loi.

ADOPTÉE

9.4 Assistance - vente pour taxes

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est procède à la récupération de créances municipales par la voie de vente pour taxes par la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE ladite vente des immeubles ayant des arrrages de taxes envers la municipalité de Bolton-Est aura lieu le 9 juin 2011, à 10:00 heures à la MRC de Memphrémagog, au 455 rue MacDonald à Magog;

2011-03-463

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Breton

APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Bolton-Est ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisée aux fins des présentes à représenter la municipalité de Bolton-Est lors de la vente pour taxes qui aura lieu le 9 juin 2010, à 10:00 heures au 455 rue MacDonald à Magog;

QUE Mme Pépin et monsieur Pierre Gagné soient également autorisés à faire la mise à prix pour et au nom de la municipalité de Bolton-Est afin de s'assurer que le prix de vente couvre le montant des taxes à recevoir avec intérêts et frais, mais non de façon à excéder cette somme à recevoir.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-130-00-346

9.5 Radiation de taxes

CONSIDÉRANT QUE la liste des ventes pour taxes a été déposée au conseil;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse de ce document, il y a un compte pour lequel la municipalité se doit de radier les taxes, soit le numéro de matricule 9511 85 9453 au montant total de 2,39 \$ car ce terrain est un chemin privé;

2011-03-464

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil radie les taxes au montant de 2,39 \$.

ADOPTÉE

10. Rapport du Maire

- IVH : Appel d'offres en préparation; envoi prévu pour la mi-mars;
- Rencontre avec monsieur le député Pierre Paradis – 28 février : Sujets discutés : convois sur la 243 et 245, subvention pour nos routes;

- Rencontre des maires secteur ouest 15-02-2011 : divers sujets d'intérêt régional ont été discutés.
- Lettre de M. André Larochelle : Le maire lui mentionne qu'il répondra par écrit aux questions de M. Larochelle après avoir effectué les vérifications nécessaires. Toutefois, concernant la possibilité, telle qu'annoncée dans l'Aperçu, que le compte de taxes soit payé en trois versements égaux, le maire indique que les citoyens pourront le faire sans pénalité;
- Entre Cîmes et Racines : Le maire a reçu une lettre de deux associations du secteur exigeant la création d'une bande de villégiature de 300 mètres à partir du lac Long. Le maire mentionne qu'il devra rencontrer les représentants de ces deux associations, afin de bien comprendre les enjeux reliés à leur demande.
- Demande de M. Dominic Bouchard: Requête pour utiliser le parc Terrio et son abri récréatif le 9 juillet pour son mariage. Des vérifications seront effectuées pour la disponibilité, les assurances, etc. Une résolution à cet effet sera adoptée à la séance d'avril du conseil le cas échéant.
- Courriel de M. Chacon : suggestion pour le conseil d'adopter un règlement définissant l'obligation de propriétaires de chemins privés à bien dégager les boîtes et bacs pour les matières résiduelles situées sur ces chemins.

11. Rapport de la MRC

- Centre d'Art Orford : octroi d'une subvention de 15 000 \$ de la MRC;
- OBVBM (représentant de la MRC) : une rencontre a eu lieu à Bedford le 23 février, le dossier de la table de concertation de la Missisquoi-Nord a été discuté.

12. Administration

12.1 Correspondance

La secrétaire d'assemblée dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

12.2 Achat d'un casque téléphonique

CONSIDÉRANT QUE les employés ont très souvent de la difficulté à entendre les citoyens lors de conversation téléphonique à cause du bruit élevé du bureau;

CONSIDÉRANT QUE le service téléphonique de la municipalité est avec la compagnie DuoTel;

2011-03-465.1

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'achat d'un casque téléphonique au montant de 588,31 \$ taxes incluses pour notre réceptionniste.

ADOPTÉE

poste budgétaire : 02-130-00-414

12.3 Achat de licence - Infotech

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède à l'embauche d'une secrétaire administrative bilingue pour aider notre adjoint directeur général;

CONSIDÉRANT QUE la licence est de 430 \$, taxes en sus;

2011-03-466

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'achat de cette licence au montant de 430 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

poste budgétaire : 02-130-00-414

12.4 **Embauche d'une employée à raison de trois jours semaines.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs offres d'emploi pour le poste de secrétaire administrative bilingue;

2011-03-467

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise monsieur le Maire Royal Dupuis et la directrice générale par intérim d'effectuer les entrevues de la secrétaire administrative, faire leur recommandation au conseil et de voir à l'embauche de la secrétaire administrative.

ADOPTÉE

poste budgétaire : 02-130-00-141

12.5 **Politique de soutien aux organismes et aux citoyens**

CONSIDÉRANT QUE le conseil reçoit plusieurs demandes de soutien financier provenant de ses citoyens et d'organismes œuvrant ou non sur le territoire de la municipalité de Bolton-Est;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se doit de définir les critères d'admissibilité et d'adopter un budget pour soutenir ses citoyens et lesdits organismes;

2011-03-468

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte la politique intitulée *Politique de soutien aux organismes et aux citoyens*.

ADOPTÉE

12.6 **Politique d'engagement de dépenses par les comités**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire suivre les recommandations de ses aviseurs légaux concernant la gestion des dépenses et des revenus de ses comités;

2011-03-469

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte la politique intitulée *Politique d'engagement de dépenses par les comités*

ADOPTÉE

12.7 **Politique de gestion des documents**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire structurer et améliorer le fonctionnement du bureau en préparant des politiques claires et concises;

2011-03-470

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte la *Politique de gestion des documents*.

ADOPTÉE

12.8 **École Val-de-Grâce – entente intermunicipale**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est et les municipalités de Saint-Étienne-de-Bolton, Austin, Eastman et Stukely-Sud avaient une entente avec le Conseil d'Établissement de l'école Val-de-Grâce;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est désire maintenir cette entente avec l'école Val-de-Grâce;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est pour les années scolaires 2011-2012; 2012-2013 et 2013-2014;

2011-03-471

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le maire Royal Dupuis et la directrice générale par intérim à signer ladite entente.

QUE le conseil s'engage à verser à l'École Val-de-Grâce, un montant pour chaque élève fréquentant l'École Val-de-Grâce d'Eastman, et résidant sur le territoire de la municipalité.

QUE le montant est fixé à 15 \$ / élève pour la durée du contrat.

ADOPTÉE

poste budgétaire : 02-702-01-759

12.9 Dossier carrières et sablières – partage des droits avec la MRC Brome Missisquoi

ATTENDU QUE conformément à l'article 73 de la Loi sur les Compétences Municipales, la MRC de Brome-Missisquoi et la municipalité de Bolton-Est ont compétence en matière de voirie;

ATTENDU QUE les substances assujetties aux redevances sont susceptibles de transiter, à partir de sites situés dans Bolton-Ouest, municipalité faisant partie de la MRC de Brome-Missisquoi et adjacente à la municipalité de Bolton-Est;

ATTENDU QUE les substances assujetties aux redevances sont susceptibles de transiter, à partir de sites situés dans Bolton-Est sont susceptibles de transiter sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la proposition de la MRC Brome-Missisquoi est de collecter les sommes selon la formule suivante :

- 20 % des droits générés par chacun des sites situés dans la 1^{ère} couronne de la municipalité
- 20 % des droits générés par chacun des sites situés dans la 1^{ère} couronne de la municipalité selon leur proportion de kilomètres de chemins municipaux.

2011-03-472

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil signifie son accord avec le partage tel que mentionné ci-haut et autorise le maire et la directrice générale à signer une entente de principe avec la MRC de Brome-Missisquoi.

QUE les chiffres pour l'année 2009 seront validés et transmis au directeur général de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

12.10 Dossier Web de la municipalité

a) Design : spécifications

ATTENDU QU'une analyse comparative de différents fournisseurs a été préparée par monsieur Tommy Cioc pour l'élaboration du nouveau site Web de la municipalité;

ATTENDU QU'une grille d'évaluation a été remise aux membres du conseil pour étude;

ATTENDU QUE suivant cette grille, deux fournisseurs se sont démarqués;

2011-03-473

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil après avoir étudié les documents retient la soumission de WSI Marketing au coût de 4 795 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-190-00-335

b) Hébergement du site web

CONSIDÉRANT QUE nous avons deux soumissions de fournisseurs pour l'hébergement du site web, un à 360 \$ pour l'année et l'autre pour 53,70 \$ pour l'année incluant six mois gratuits;

2011-03-474

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim à prendre entente avec le fournisseur ayant soumis la soumission la plus basse.

ADOPTÉE

Postes de dépense : 02-190-00-335

c) Hébergement des courriels

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire contrôler la sauvegarde de ses courriels;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, nous devons acheter une licence qui nous permettra de sauvegarder nos courriels pour une période indéterminée;

2011-03-475

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
APPUYÉ PAR : monsieur Jonathan Prest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'achat de la licence au montant de 499 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

Postes de surplus

12.11 Saphir - REPORTÉ

12.12 Le train de mots

CONSIDÉRANT QUE madame Michèle Gaudreau demande une aide financière à la MRC de Memphrémagog via le pacte rural pour le projet d'alphabétisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet le train des mots offrant aux analphabètes un service gratuit d'alphabétisation (lecture, écriture, calcul);

CONSIDÉRANT QUE le projet s'adresse à la population des municipalités d'Austin, Bolton-Est, Canton de Potton, Saint-Étienne-de-Bolton et Stukely-Sud;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est considère que ce projet contribuera à mettre en valeur un potentiel humain, trop souvent délaissé, de nos communautés respectives;

2011-03-476

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil appuie le projet et la demande d'aide financière présentés par madame Michèle Gaudreau, tel que soumis dans le cadre du programme du Pacte Rural et dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12.13 Archives municipales – liste pour destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE notre archiviste, monsieur Boisvert est venu faire un tri des documents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons à détruire une cinquantaine de boîtes de documents;

CONSIDÉRANT QUE la liste des documents est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

2011-03-477

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Gagné

APPUYÉ PAR : monsieur Jonathan Prest

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la destruction des documents mentionnés sur la liste et en plus autorise la directrice générale par intérim de faire détruire ces documents par la compagnie Shred-it pour un coût de 7 \$ la boîte pour les boîtes standards et 10 \$ la boîte pour les boîtes hors dimension.

QUE le paiement est autorisé sur présentation de facture.

ADOPTÉE

02-130-00-999

12.14 Prolongement du mandat de madame Monique Pépin

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale en titre est toujours en congé de maladie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire assurer une continuité au bureau municipal;

2011-03-478

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Gagné

APPUYÉ PAR : monsieur Jonathan Prest

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil offre à madame Pépin un prolongement de son contrat pour une période indéterminée mais d'un minimum de trois mois et que ce contrat se maintiendra pendant toute la durée de l'absence de la directrice générale en titre;

QUE ce contrat sera terminé avec un préavis d'un (1) mois de part et autre.

ADOPTÉE

12.15 Webinaires interactifs – école internationale d'étiquette et de protocole

CONSIDÉRANT QUE notre réceptionniste, madame Paige a démontré un intérêt à suivre des cours sur le site web;

CONSIDÉRANT QUE ces cours pourraient profiter à nos employés;

CONSIDÉRANT QUE ces cours sont :

- | | |
|--|--------------|
| • Savoir-dire au téléphone | 6 mars |
| • Savoir-faire au bureau | 12 avril |
| • Enrichir son vocabulaire professionnel | 4 mai |
| • Tenue vestimentaire professionnelle et les pièges de l'été | 7 juin |
| • programme sur le service à la clientèle | 25-26-27 mai |

2011-03-479

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le coût de ces cours est de l'ordre de 75 \$ du cours, taxes en sus

ADOPTÉE

02-130-00-419

12.16 Placement des deniers de la municipalité et location d'un coffret de sécurité

CONSIDÉRANT QUE le premier paiement des taxes nous offre des liquidités supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE nous pourrions placer 250 000 \$ à 1,27 % rachetable en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE la location d'un coffret de sécurité est selon le tableau qui suit :

- | | |
|------------------------|-----------------------------------|
| • 1 ½" par 5" de large | 35 \$ taxes en sus - longueur 20" |
| • 2" par 5" de large | 45 \$ taxes en sus – longueur 20" |
| • 3" par 5" de large | 55 \$ taxes en sus - longueur 20" |

2011-03-480

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché

APPUYÉ PAR : madame Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à placer 250,000 \$ et de voir à la location d'un coffret de sécurité de 2" au coût de 45 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

02-922-00-899

12.17 Semaine du recensement

ATTENDU QUE Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies;

ATTENDU QUE la *Loi sur la statistique* exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeureront strictement confidentiels;

2011-03-481

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Piché

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire, de la municipalité de Bolton-Est déclare par la présente, la semaine du 9 au 13 mai la semaine du recensement et prie tous les résidents de remplir et de renvoyer leur questionnaire du recensement en direct à www.recensement2011.gc.ca ou par courrier, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

ADOPTÉE

13. Voirie

13.1 Rapport du comité d'infrastructure (CI)

Le président du comité d'infrastructures fait rapport des activités du comité depuis la dernière assemblée du conseil et dépose le compte-rendu de la réunion tenue le 25 janvier 2011. Copies des comptes-rendus ont été remises aux membres du conseil qui en prend acte.

14. Divers

Le maire décrit brièvement deux nouveaux projets de Loi importants pour les municipalités :

14.1 Avant projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme.
Ce projet de loi annonce un tournant majeur pour les municipalités et les directeurs généraux;

14.2 Projet de loi sur le patrimoine culturel.
Ce projet de loi donnera plus de pouvoirs aux municipalités en matière de protection de leur patrimoine local;

15. Deuxième période de questions

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement aux sujets suivants :

- M. Larochelle demande des précisions sur le nombre de contribuables et résidents de la municipalité. Le maire apporte la distinction entre les deux termes et lui communiquera les chiffres exacts;
- M. Payette s'informe si la municipalité a économisé des frais avec la nouvelle cueillette en alternance. Le maire répond qu'il est difficile de comparer les dollars 2007 avec les dollars 2010 et que le contrat comporte des clauses différentes. M. Payette mentionne aussi qu'il a chez lui une source d'alimentation en eau potable qui pourrait être utilisée par des citoyens qui en auraient besoin;
- M. Gervais mentionne qu'il souhaiterait que nos placements soient effectués en région. Le maire répond qu'à taux de rendement égal, cela allait de soit;
- M. Brulotte mentionne qu'il est contre l'augmentation proposée pour le traitement des élus et aussi contre l'embauche d'une employée à trois jours par semaine et demande des explications. Il mentionne aussi qu'il souhaiterait un appui de la municipalité dans différents dossiers pour maintenir sa ferme agricole.
 - a) À sa première question, le maire répond que les augmentations prévues ne sont tout simplement qu'une mise à niveau avec les municipalités de même taille du secteur ouest. De plus, le maire mentionne que la tâche d'un maire a beaucoup évolué et augmenté avec les nouveaux besoins municipaux de toutes sortes et qu'il est inconcevable que son salaire ne reflète pas cette réalité en le maintenant le plus bas parmi tous les maires de la MRC. À la demande de Mme Wardle, le maire traduit ses propos. Le conseiller Jonathan Prest ajoute sur le même sujet que suite à l'absence prolongée de madame Edwards, tous les employés de l'hôtel de ville ont subi une surcharge de travail incluant le maire.
 - b) À sa deuxième question, le maire explique que l'ajout d'une employée est rendu nécessaire par les nouvelles exigences gouvernementales, les redditions de compte gouvernementales de toutes sortes, un besoin accru d'informations des citoyens, la traduction des textes, etc.
 - c) À sa troisième question, le maire invite le citoyen à venir le rencontrer à l'hôtel de ville et discuter comment la municipalité pourrait l'aider dans ses démarches.
- Mme Westland mentionne qu'il n'y a toujours pas eu de résolution pour adopter le nouveau nom de la municipalité Bolton-Est et affirme que l'appellation East Bolton est toujours l'appellation légale de la municipalité. Des vérifications seront effectuées à cet effet.

16. Levée de la séance

2010-03-482

**IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Piché
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 22h.

Le tout, respectueusement soumis

Royal Dupuis
Maire

Monique Pépin
Secrétaire d'assemblée

Je, Royal Dupuis, maire de la municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Pierre Gagné, secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Bolton-Est, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du conseil du 7 mars 2011 par le conseil municipal.

2011-03-449, 2011-03-450, 2011-03-451, 2011-03-452, 2011-03-456, 2011-03-459,
2011-03-461, 2011-03-462, 2011-03-463, 2011-03-464, 2011-03-465, 2011-03-466,
2011-03-467, 2011-03-471, 2011-03-473, 2011-03-474, 2011-03-475, 2011-03-477,
2011-03-479, 2011-03-480

Signé en ce 11e jour de mars de l'an deux mil onze.

Pierre Gagné,
Secrétaire-trésorier adjoint